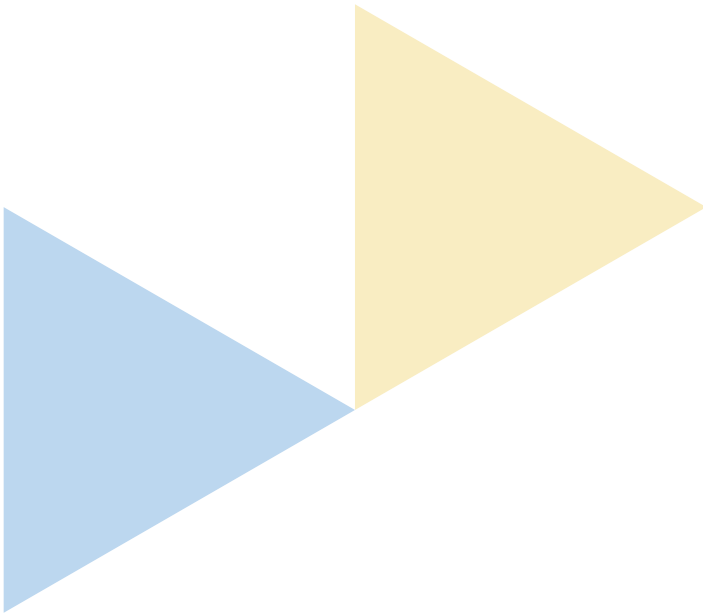


Vue d'ensemble



Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Sur les sites internet de l'Insee et d'Eurostat pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Des fiches européennes – sur l'économie, la population, l'emploi ou encore le chômage – sont disponibles sur www.insee.fr

Les territoires au cœur des crises, des disparités et des enjeux de développement durable

La croissance démographique est globalement plus forte dans les très grandes aires d'attraction des villes, près des littoraux à l'ouest et au sud ainsi qu'en Corse, le long de la frontière suisse, de même qu'en Guyane et à La Réunion. À l'inverse, une grande partie des territoires situés sur une diagonale du nord-est vers le sud-ouest, en épargnant la frontière allemande et en s'arrêtant au nord de Toulouse, sont en déprise démographique.

Plus encore que la population, l'emploi se concentre dans les métropoles. Croissance de la population et de l'emploi vont souvent de pair : un marché du travail dynamique attire de nouveaux habitants et une démographie dynamique stimule les services aux ménages. Symétriquement, des territoires connaissent une déprise conjointe de la population et de l'emploi. En dépit d'évolutions démographiques et économiques différentes, les principales disparités territoriales de chômage tendent à persister dans le temps.

La nature des emplois diffère aussi entre territoires, avec des zones d'emploi orientées vers le tourisme le long du littoral et dans les massifs montagneux, des zones plus industrielles dans le nord-est et en Bretagne, ou une part plus importante de cadres dans les grandes agglomérations.

Les territoires sont exposés inégalement aux crises. Le ralentissement économique avec le confinement du printemps 2020 a davantage affecté les zones touristiques de montagne et la reprise a été plus difficile dans les grandes agglomérations avec de nombreuses activités culturelles et de loisirs et le tourisme d'affaires. Les enjeux de développement durable diffèrent aussi : les départements agricoles sont confrontés à la dégradation de la qualité des sols, et les plus urbanisés à leur artificialisation ou à la gestion des déchets.

Les départements les plus pauvres se situent au nord, dans le centre, sur une grande partie du littoral méditerranéen et dans les DOM, tandis que les ménages les plus riches se concentrent dans les zones frontalières avec l'Allemagne et la Suisse, ainsi que dans la plupart des grandes agglomérations, où les inégalités de revenus sont plus marquées.

Du point de vue des conditions de vie des ménages, dans les territoires les plus denses, l'offre d'équipements et de services est complète mais parfois insuffisante au regard de leur population.

Les disparités territoriales constituent un sujet récurrent dans le débat public comme en a témoigné récemment le mouvement des « Gilets jaunes ». Ainsi, des questionnements liés aux métropoles sont davantage présents dans le débat public : Les métropoles ont-elles des dynamiques et des potentialités intrinsèques ? Jouent-elles et doivent-elles jouer un rôle de locomotive pour les territoires environnants ? Offrent-elles à leurs habitants des conditions de vie en matière de revenus et d'accessibilité aux services supérieures à celles des autres territoires ? En fonction des auteurs [Bouba-Olga, Grossetti, 2015 ; Veltz, 2014], les réponses à ces questions peuvent être différentes. L'Insee a également cherché à faire le lien entre le bien-être ressenti et les territoires.

La crise sanitaire de la Covid-19 a, quant à elle, un impact économique et social direct sur tous les territoires, y compris les plus prospères. Elle pourrait conduire à infléchir la dynamique des métropoles. Par exemple, elle a fragilisé des territoires industriels, comme la région toulousaine avec l'aéronautique ou l'est et le nord avec la production automobile et ferroviaire. De même, les régions très touristiques du littoral méditerranéen ont été particulièrement touchées. Quant à l'Île-de-France, la chute du tourisme d'affaires et de la présence de visiteurs étrangers a affecté son activité économique. À l'inverse, des territoires à orientation plus agricole et agroalimentaire ont mieux résisté.

Les disparités territoriales, parfois qualifiées ou ressenties comme des inégalités, peuvent être appréhendées selon plusieurs dimensions de la vie économique et sociale : les revenus, mais aussi l'emploi et le tissu productif, ou encore l'accessibilité aux services (santé, culture, sport, etc.). Les disparités de fécondité, de mortalité, de composition familiale, de diplômes, etc., reflètent aussi des modes de vie différents selon les territoires.

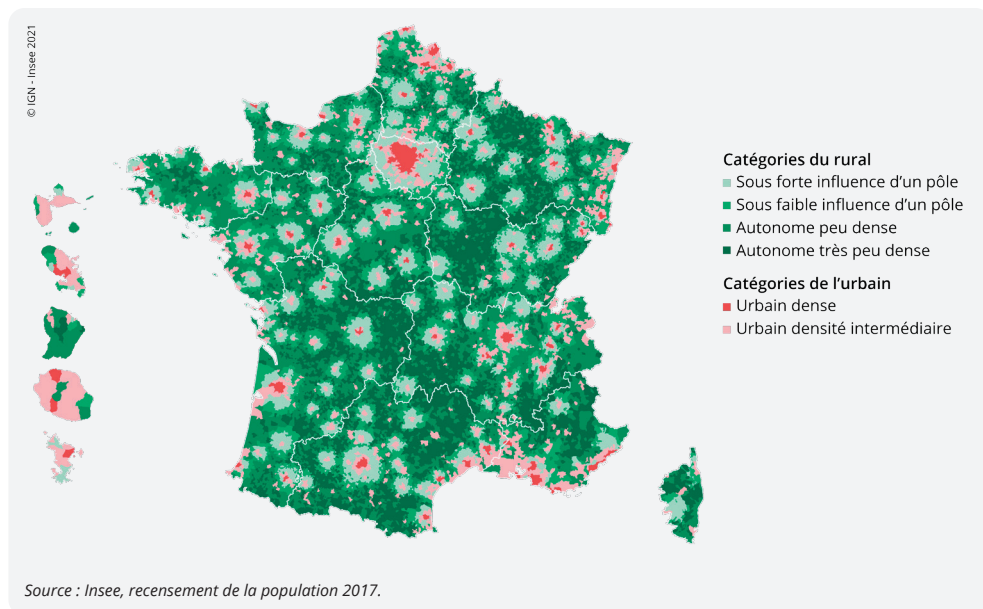
Des zonages adaptés à l'analyse des disparités territoriales

Pour étudier les disparités territoriales, il faut disposer de zonages adaptés aux différentes problématiques. En 2020, l'Insee a produit de nouveaux zonages sur la base des réalités socio-démographiques et économiques observées, à partir de méthodologies harmonisées au niveau européen. La **grille de densité de population**, les **unités urbaines**, les **aires d'attraction des villes** et la définition des **territoires ruraux**, ainsi que les **zones d'emploi** sont autant de découpages du territoire qui reposent sur des critères morphologiques (densité de population, continuité du bâti) et fonctionnels (rôles des territoires comme lieux de résidence, de travail ou de consommation). Ces différents zonages complètent les découpages administratifs (communes et leurs groupements, départements ou régions) qui constituent le socle des politiques publiques locales. Par exemple, en 2020, 1 254 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre couvrent le territoire national, avec diverses compétences (*fiche 1.1*). Ce bloc communal (communes et intercommunalités) représente 57 % des dépenses de l'ensemble des collectivités, les départements 29 % et les régions 14 % (*fiche 4.8*). Par ailleurs, la géographie conserve son influence : nord/sud, est/ouest, littoral, montagne, grands fleuves, voies de communication, etc.

La grille de densité de population (*fiche 1.3*) rend compte de la localisation de la population sur des carreaux de 1 km². Elle permet de différencier les territoires selon leur densité de peuplement et d'assimiler les territoires ruraux aux moins denses (*dossier Une nouvelle définition du rural*) ► **figure 1**, qui sont de plus catégorisés en fonction de leur relation à un pôle d'emploi. Les territoires les plus denses délimitent les cœurs des aires d'attraction des villes. De plus, un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Ces pôles d'emploi attirent les habitants des communes voisines, qui viennent y travailler (*fiche 1.4*). La ville peut aussi être approchée par l'unité urbaine, définie par la continuité du bâti (*fiche 1.2*). Quant aux zones d'emploi, elles circonscrivent des marchés du travail, c'est-à-dire des zones à l'intérieur desquelles la plupart des actifs résident et travaillent (*fiche 1.5*).

Ces zonages permettent de rendre compte de l'organisation de la vie des habitants entre lieu de résidence et lieu de travail, sachant que leurs activités culturelles, sportives et de consommation

► 1. Catégories du rural et de l'urbain



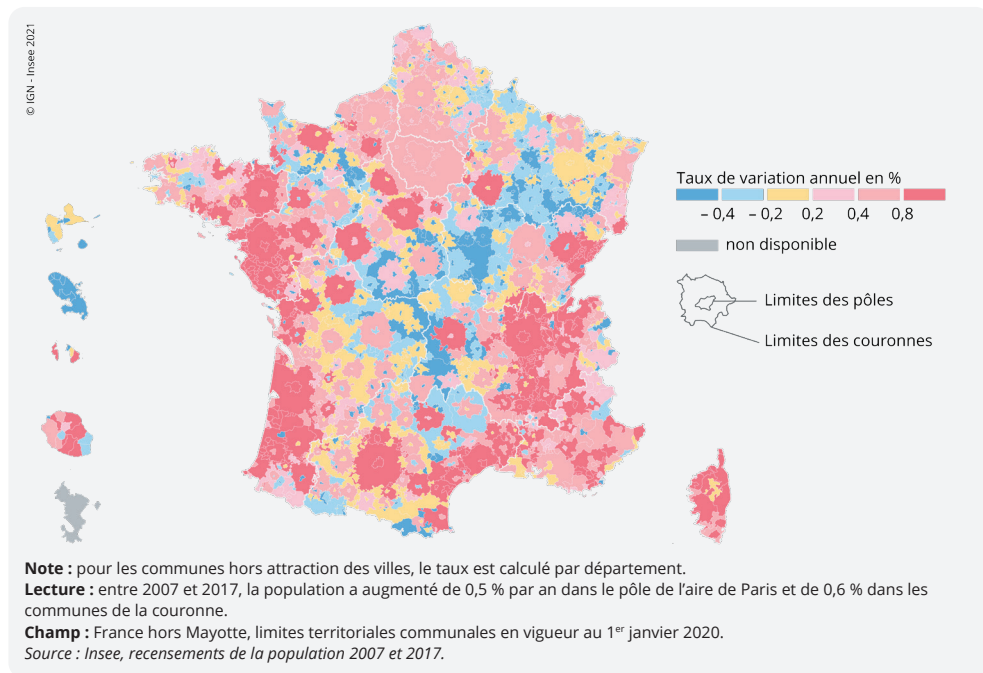
peuvent se dérouler pour partie entre ces deux points cardinaux, ainsi que du fonctionnement des marchés du travail. Ainsi, des territoires plus ou moins spécialisés en matière de fonctionnalité (résidence *versus* activité), d'orientation économique (services *versus* industrie, *versus* agriculture) ou encore de peuplement (familles avec enfants *versus* personnes seules, jeunes *versus* seniors) se dessinent. Ces classifications, couplées à des critères de taille (par exemple les aires d'attraction des villes de 700 000 habitants ou plus), permettent aussi de distinguer les territoires plus ou moins dynamiques du point de vue démographique et économique.

La population plus concentrée en 2017 que 10 ans plus tôt

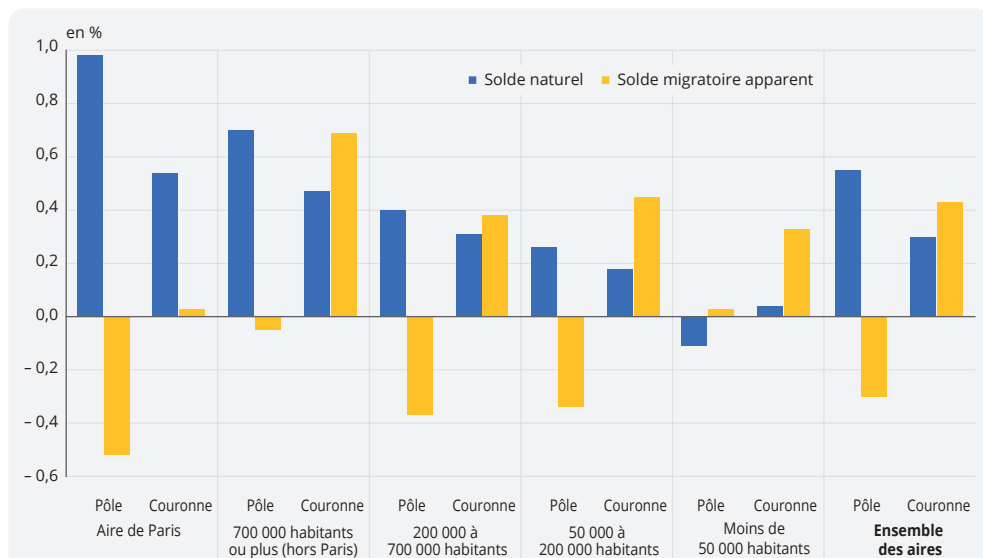
Entre 2007 et 2017, la population augmente fortement sur la façade atlantique, le pourtour occidental méditerranéen, près de la frontière suisse, en Corse, en Guyane et à La Réunion. À l'inverse, la population diminue le long d'une ligne allant des Ardennes à la Creuse mais aussi dans le sud de la Normandie, une partie des Hauts-de-France, ainsi qu'en Martinique. En moyenne, la croissance de la population est également plus forte dans les plus grandes aires d'attraction des villes (de 700 000 habitants ou plus) ; elle est en revanche faible dans les petites aires et dans les **communes hors attraction des villes**, en raison notamment d'un excédent des décès sur les naissances. Au sein des aires, les périphéries des villes sont plus dynamiques que les pôles : dans les couronnes, le solde migratoire est positif, de nombreux ménages quittant les pôles pour s'installer en périphérie (fiche 2.5) et ► **figures 2 et 3**. La prégnance des logements vacants dans certains territoires s'explique en partie par la déprise démographique. Ainsi, sur le territoire métropolitain, les logements sont plus souvent vacants dans les communes situées pour l'essentiel sur une diagonale allant du nord-est vers le sud-ouest, mais également en Bretagne et en Normandie (fiche 2.7).

La population est plus âgée dans la majorité des départements du grand quart sud-ouest ainsi que dans l'Orne, les Côtes-d'Armor, les Alpes-de-Haute-Provence et le Var. Cela peut résulter, selon les départements, d'un afflux de nouveaux retraités en provenance des grandes agglomérations, ou de

► 2. Taux de variation annuel de la population entre 2007 et 2017 dans les pôles et les couronnes des aires d'attraction des villes



► 3. Évolution de la population entre 2007 et 2017 selon la taille des aires d'attraction des villes et la catégorie de communes



Lecture : au sein de l'aire de Paris, la population de la couronne croît du fait du solde naturel et du solde migratoire apparent, tandis que dans le pôle, le solde naturel est positif mais le solde migratoire est négatif.

Champ : France hors Mayotte, limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2020, hors communes hors de l'attraction des villes.

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2017, état civil.

départs de jeunes non compensés par des arrivées (fiche 2.1). D'un territoire à l'autre, le profil des ménages et des familles diffère également. Les personnes choisissent en effet leur lieu de résidence en fonction de leurs contraintes, notamment financières, de leurs besoins et de leurs aspirations (maison avec jardin, par exemple). Ainsi, les familles avec enfants sont plus présentes dans les couronnes des aires, particulièrement les familles recomposées à la recherche d'espace, tandis que les familles monoparentales s'installent davantage dans les communes-centres où la proportion de logements sociaux est plus élevée (fiches 2.2 et 2.3). Ces écarts existent aussi en matière de fécondité. S'éloigner des centres peut s'imposer pour agrandir sa famille et avoir plus d'espace, à un coût abordable. De fait, en France métropolitaine, l'**indice conjoncturel de fécondité** est ainsi plus faible dans les communes-centres que dans les autres communes du pôle et dans les couronnes. Dans les aires de 200 000 habitants ou plus (hors celle de Paris), il est en moyenne de 1,69 dans les communes-centres, de 1,95 dans les autres communes des pôles, et de 1,97 dans les couronnes. Dans l'agglomération parisienne, il s'élève à 1,48 enfant par femme à Paris, 2,16 dans le reste du pôle et 2,00 dans la couronne (fiche 2.4).

Des dynamiques de la population et d'emploi souvent conjointes

La croissance de l'emploi va souvent de pair avec celle de la population. Un marché de l'emploi favorable peut attirer de nouveaux arrivants au sein de la zone d'emploi, et une population dynamique y stimule l'**emploi présentiel**. L'emploi est davantage concentré que la population dans les plus grandes aires d'attraction des villes. Outre les grandes métropoles, le soleil et le littoral attirent des actifs et des retraités. En revanche, la population et l'emploi diminuent dans plusieurs départements du Grand Est et de Bourgogne-Franche-Comté plus touchés par les difficultés de l'industrie, assez présente dans ces territoires (fiche 2.6).

En France métropolitaine, les régions du sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie) et les Hauts-de-France se démarquent avec un taux de chômage nettement supérieur à la moyenne nationale

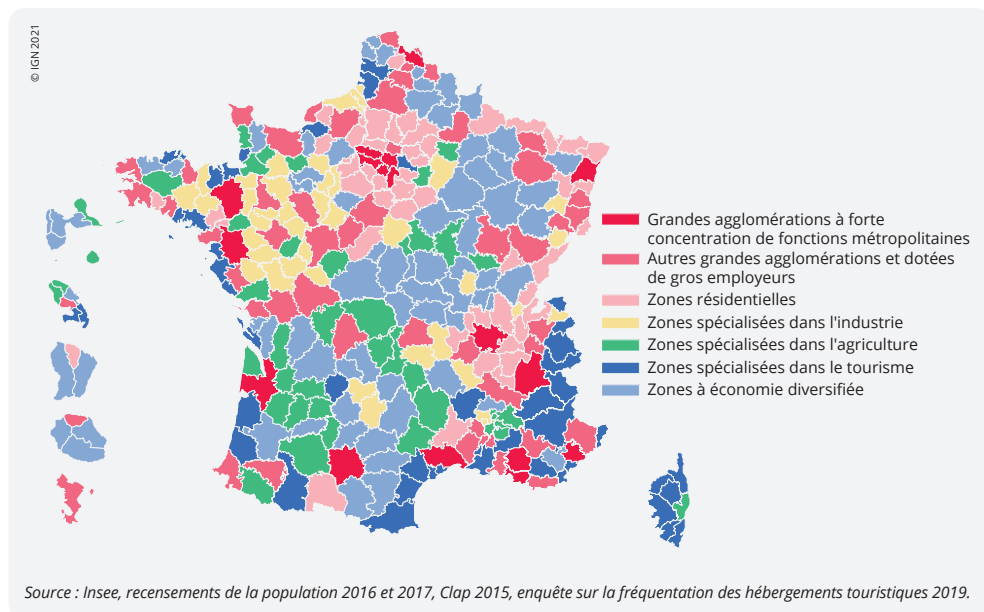
(de 9,7 à 10,4 %). Il est aussi supérieur à la moyenne dans les DOM. Les disparités de chômage entre régions persistent dans le temps malgré des dynamiques de l'emploi et de la population très différentes. De 2015 à 2019, le taux de chômage baisse dans toutes les régions sauf à Mayotte (fiche 3.6).

Des disparités économiques et d'emploi entre les territoires

L'Île-de-France concentre à elle seule 31 % du Produit intérieur brut (PIB) national (fiche 3.1). La répartition des activités sur le territoire traduit certaines formes de spécialisation, du fait de facteurs géographiques, historiques, humains ainsi que des effets des politiques publiques. Dans les grandes agglomérations, la part d'emplois de cadres dans les **fonctions métropolitaines** est importante (fiche 3.4) et ► **figure 4**. La recherche et développement est aussi très concentrée dans les régions sièges des plus grandes agglomérations : l'Occitanie, l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. De même, les emplois des multinationales sont concentrés dans les zones d'emploi des grands pôles (fiches 3.8 et 3.9).

Entre 2008 et 2017, l'emploi a augmenté plus nettement dans les zones d'emploi à forte concentration de fonctions métropolitaines et celles spécialisées dans le tourisme : respectivement + 0,8 % et + 0,6 % par an, contre + 0,4 % en moyenne en France. En revanche, l'emploi a fortement reculé dans les zones du nord-est, où l'emploi industriel est plus présent. Mais l'industrie est encore très implantée dans 37 zones d'emploi, situées pour la plupart en Bretagne, spécialisées principalement dans l'agroalimentaire (Vitré, Lamballe-Armor), ainsi que dans les Pays de la Loire (les Herbiers-Montaigu, la Ferté-Bernard). Les zones d'emploi les plus agricoles se concentrent dans un quart sud-ouest (par exemple Cognac et Libourne), et à l'ouest (avec Vire Normandie ou Carhaix-Plouguer), ainsi qu'en outre-mer en Guadeloupe (par exemple l'île de Marie-Galante) et en Martinique. En 2018, la Nouvelle-Aquitaine, le Grand Est et la Bretagne, produisent 40 % de la production agricole nationale (en valeur) (fiche 3.2). Les 45 zones d'emploi à orientation touristique ont des capacités d'accueil de visiteurs nettement supérieures aux autres. La capacité d'accueil touristique est très variable selon les territoires : elle se concentre largement dans les départements littoraux, en montagne en Auvergne-Rhône-Alpes et aussi en Île-de-France en raison du tourisme d'affaires et patrimonial (fiche 3.3).

► 4. Sept groupes de zones d'emploi selon leur orientation économique principale



Le taux d'administration civile, qui correspond au nombre d'emplois des trois fonctions publiques rapporté au nombre d'habitants, varie selon les territoires. En 2018, le taux d'administration civile est particulièrement élevé dans les départements moins peuplés et moins denses du centre de la France, notamment ceux de la Vienne, Haute-Vienne, Puy-de-Dôme et Lozère, ainsi que dans les départements des chefs-lieux de régions (Paris, Côte-d'Or, Ille-et-Vilaine, Haute-Garonne, etc.) ([fiche 3.10](#)).

Des « spécialisations » territoriales sources de fragilités

La localisation des emplois, leur nature, ainsi que la localisation de la population dessinent une géographie contrastée du territoire : pôles, zones résidentielles, territoires industriels, etc. Ces disparités territoriales sont importantes pour mesurer les atouts et les faiblesses des territoires face aux crises ou aux enjeux de développement durable.

Du fait de leurs différences, les territoires ne sont pas exposés de façon homogène aux impacts économiques de la crise sanitaire. Le ralentissement de l'activité économique au moment du premier confinement au printemps 2020 a affecté tous les départements mais avec des différences liées, entre autres, à l'orientation de leur économie. Par exemple, le confinement a eu un très fort impact économique dans les départements de montagne dont la saison hivernale a été brutalement interrompue alors que les départements agricoles étaient davantage préservés. La reprise en mai qui a suivi le déconfinement est moins marquée dans les départements les plus urbanisés, en particulier ceux d'Île-de-France, où pèsent davantage des activités qui ont peiné à redémarrer ([dossier Confinement du printemps 2020](#)).

Les différences entre territoires se traduisent aussi par des potentialités variées en matière de soutenabilité. Selon leur localisation géographique, l'orientation de leur économie ou la densité de leur population, les départements sont confrontés à des enjeux différents pour répondre aux Objectifs de développement durable (ODD). Par exemple, les départements abritant une grande métropole sont bien positionnés pour l'éducation et la formation, ou encore l'accès aux soins, mais ils sont plus vulnérables sur l'artificialisation des sols, la valorisation des déchets ou la pollution. De leur côté, les départements de la façade atlantique sont davantage préservés du réchauffement climatique et bien positionnés sur l'énergie renouvelable mais font face à une pression sur l'occupation des sols, tandis que les départements agricoles sont confrontés à l'eutrophisation des sols ([dossier Spécificités des départements français au regard du développement durable](#)).

L'usage de la voiture par les ménages est largement déterminé par leur lieu de résidence et son environnement. Il est moindre dans les pôles que dans les couronnes, dans les grandes aires d'attraction des villes que dans les petites. Outre le type de territoire, la fréquence de l'usage de la voiture dépend également de l'accès aux transports en commun ou du revenu des ménages. Enfin, la présence d'enfants favorise la détention de véhicules ([dossier Se déplacer en voiture](#)) et [► figure 5](#).

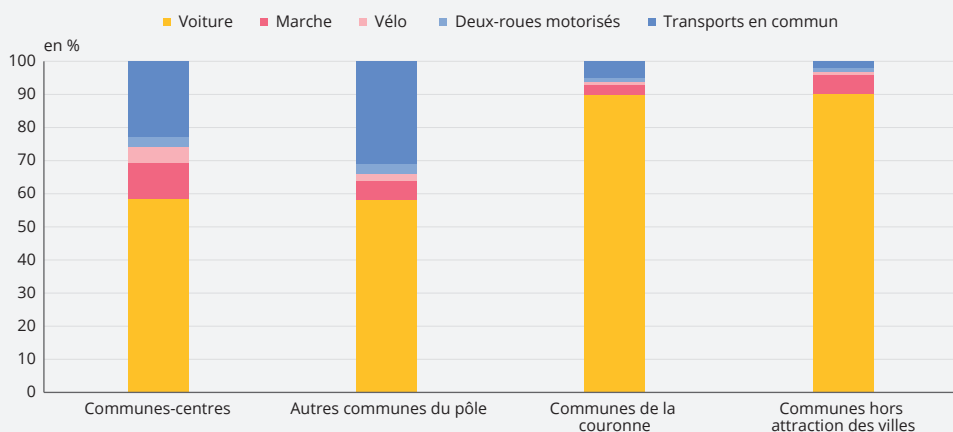
Des disparités de revenus

Les conditions de vie diffèrent d'un territoire à l'autre en raison des revenus des ménages et des niveaux des prix dont le coût du logement. Si le niveau de revenu peut faciliter le choix de son lieu de résidence, ce dernier peut aussi agir sur l'accessibilité à la formation et à l'emploi, et finalement sur le niveau de salaire et de revenu.

Ainsi, les salaires, qui représentent les deux tiers des revenus en moyenne nationale, sont en moyenne plus élevés dans les grandes agglomérations. En effet, les postes y sont plus qualifiés. Les disparités sont également liées au tissu productif (secteur et taille d'entreprise) ([fiche 3.5](#)). Certains territoires attirent les jeunes diplômés : à Paris, 81 % des jeunes de 25 à 34 ans sortis de formation initiale sont diplômés du supérieur et 71 % dans les Hauts-de-Seine. À l'inverse, les sorties précoces du système scolaire témoignent de la fragilité d'autres territoires : plus de la moitié des jeunes sont peu ou pas diplômés à Mayotte et en Guyane ([fiche 3.7](#)).

Plusieurs profils de départements se distinguent à partir des revenus. En particulier, Paris et les départements des grandes métropoles se distinguent par une proportion plus forte que la moyenne de **ménages pauvres** et de **ménages riches**, et une sous-représentation des **ménages à revenus**

► 5. Mode de transport principalement utilisé pour se rendre au travail selon le type de commune de résidence en 2017



Lecture : en 2017, 3 % des personnes en emploi habitant dans la couronne de l'aire d'attraction d'une ville vont au travail à pied.

Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi de plus de 15 ans se déplaçant pour se rendre au travail, trajet inférieur à 150 kilomètres.

Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitation complémentaire.

médians. À l'inverse, dans les DOM, en Seine-Saint-Denis et dans une moindre mesure dans le nord du pays et l'ouest du pourtour méditerranéen, les ménages pauvres ou modestes sont surreprésentés. Les départements où les revenus sont modestes ont été les plus affectés par la crise de 2008 ([dossier Les inégalités territoriales de niveau de vie](#)).

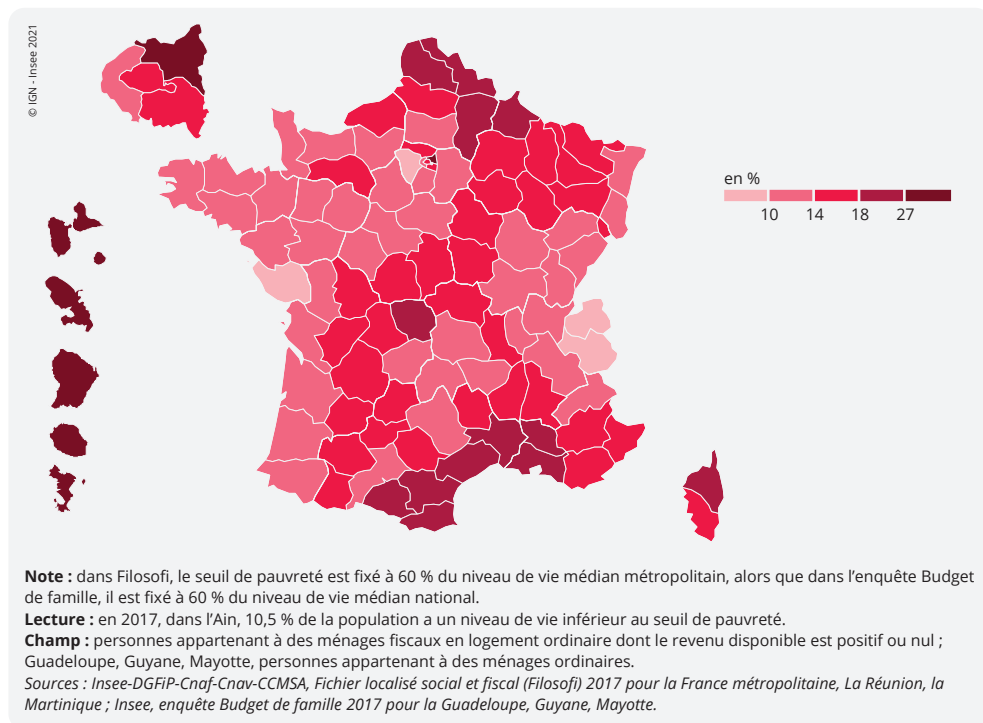
À l'échelle des aires d'attraction des villes, le taux de pauvreté dépend peu de la taille de l'aire. En revanche, les ménages ont des revenus plus élevés dans les aires les plus grandes, ainsi que dans des zones frontalières. Au sein des aires, les disparités sont fortes : les ménages pauvres sont nettement plus présents dans les pôles que dans les couronnes. Les disparités de niveaux de vie sont également fortes au sein des départements frontaliers, de ceux du pourtour méditerranéen et de ceux abritant une grande métropole ([fiche 4.1](#)) ► [figures 6](#) et [7](#).

5,4 millions de personnes vivent dans l'un des 1 436 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) où les situations économiques et sociales sont plus dégradées que dans le reste de leur agglomération. La part des habitants vivant en QPV est particulièrement élevée en Seine-Saint-Denis, dans le Val-d'Oise, les Bouches-du-Rhône et le Nord, ainsi que dans les territoires ultra-marins de Mayotte et de Guyane. Dans la moitié des QPV, entre 2014 et 2017, les écarts entre les habitants des QPV et ceux de leur environnement urbain hors QPV se réduisent ([fiche 4.2](#)).

Un accès inégal aux professions de santé sans lien direct avec la cartographie de la surmortalité

D'un territoire à l'autre, les conditions de vie des ménages dépendent également de l'accessibilité aux services et équipements. En matière d'accès aux professions de santé, les disparités territoriales ne sont pas les mêmes pour les médecins généralistes que pour les soins infirmiers ou de kinésithérapie. Globalement, l'Île-de-France et trois de ses régions limitrophes (Normandie, Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté) ont une densité, rapportée à la population, inférieure à la moyenne nationale pour quatre professions de santé (médecins généralistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et sages-femmes). Le sud de la France ainsi que les Hauts-de-France ont, à l'inverse, un accès globalement plus facile que la moyenne. Dans les départements et régions d'outre-mer, l'accessibilité aux médecins généralistes est limitée, alors que la densité des professions paramédicales est forte ([fiche 4.4](#)). Des disparités de mortalité sont également mises en évidence,

► 6. Taux de pauvreté en 2017



► 7. Taux de pauvreté et niveau de vie médian selon la taille des aires d'attraction des villes en 2017

	Taux de pauvreté (en %)		Niveau de vie médian (en euros par an)	
	Pôle	Couronne	Pôle	Couronne
700 000 habitants ou plus	17,2	9,3	21 990	23 220
200 000 à 700 000 habitants	20,3	11,2	19 530	21 720
50 000 à 200 000 habitants	21,5	10,9	18 750	21 050
Moins de 50 000 habitants	17,6	12,3	19 230	20 350
Communes hors attraction des villes	14,9		19 760	

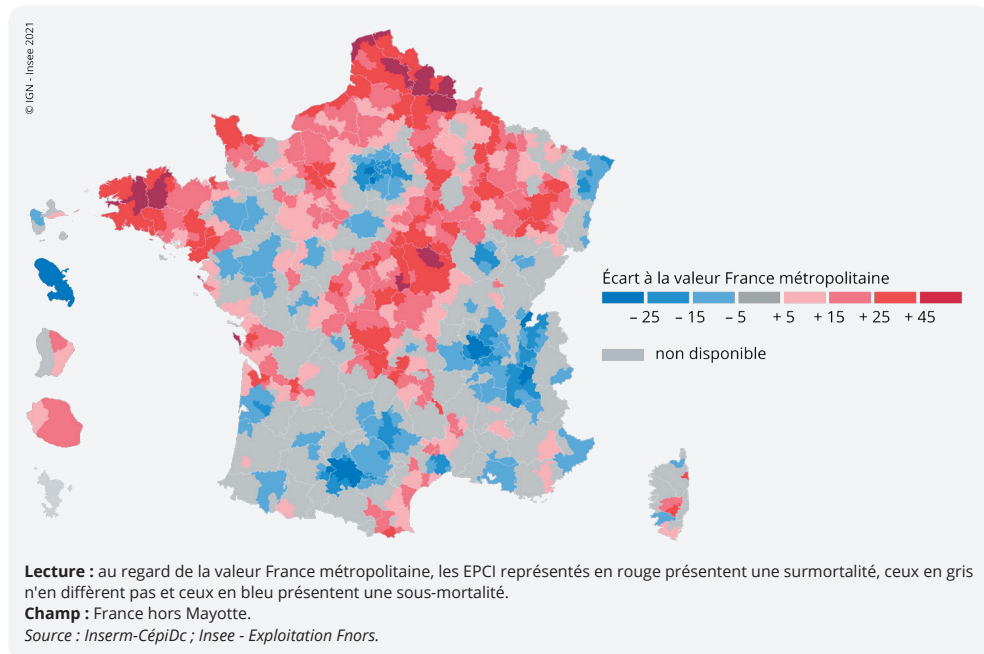
Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017.

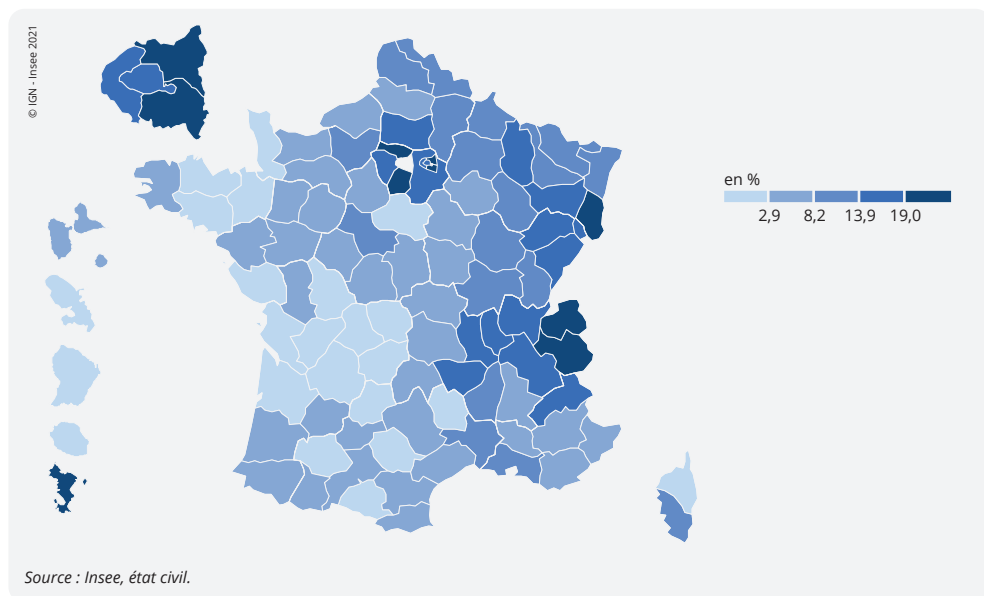
qui sont accentuées pour la mortalité évitable par la prévention primaire (vaccination, tabagisme, alcoolisme, etc.) : un couloir de plus forte mortalité s'étend sur les Hauts-de-France et sur une diagonale allant de la frontière luxembourgeoise au nord du Massif central. À l'opposé, un arc de plus faible mortalité s'étend de l'Île-de-France à la façade atlantique (hors pointe bretonne), le sud de la France et jusqu'au Jura (fiche 4.3) ► **figure 8.**

Cette carte de la surmortalité « structurelle » diffère de celle de la surmortalité entre 2019 et 2020 en lien avec la crise sanitaire ► **figure 9**, cette dernière concernant surtout l'Île-de-France, le nord et l'est de la France à l'exception de sa partie sud. Ainsi, la Bretagne, relativement mal positionnée sur la première carte fait partie des territoires les plus épargnés sur la seconde. Symétriquement, l'Île-de-France affiche une situation favorable quant à la surmortalité « structurelle » mais défavorable dans le contexte de la Covid19. La Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont bien positionnées sur les deux cartes.

► 8. Sur ou sous-mortalité dans les EPCI par rapport à la mortalité évitable en France, en moyenne annuelle sur la période 2009-2015



► 9. Évolution des décès domiciliés entre 2019 et 2020



Des disparités d'accessibilité notables en matière de culture

L'accès à d'autres équipements et services joue aussi un rôle important en matière de conditions de vie des ménages. Dans les territoires les plus denses, l'offre d'équipements et de services est complète, mais la densité n'est en revanche pas toujours suffisante pour que les services soient accessibles ou de qualité. La densité d'équipements par habitant est parfois plus élevée dans les territoires peu denses. C'est le cas des équipements sportifs : dans les territoires les plus denses, en Île-de-France et dans les départements regroupant de grandes villes, le nombre d'équipements sportifs par km² est important, mais la densité de ces équipements par habitant est plus faible (fiche 4.6).

L'offre culturelle reste, quant à elle, très concentrée géographiquement : les équipements culturels sont principalement situés dans les capitales régionales et le long du littoral méditerranéen. Plus de la moitié des salariés des entreprises culturelles travaillent en Île-de-France (fiche 4.5).

Enfin, le taux de cambriolages est plus élevé dans les pôles que dans leurs couronnes, ainsi que dans les plus grandes aires d'attraction des villes (de 700 000 habitants ou plus). La fréquence de ce délit décroît avec la taille de l'aire (fiche 4.7). ●

Auteurs :

Christine Charton, Nathalie Couleaud, Fabrice Lenseigne, Gérard Moreau (Insee)

► Définitions

La **grille communale de densité** définie par Eurostat permet de comparer le degré d'urbanisation des pays européens, avec une méthodologie homogène et relativement indépendante des découpages administratifs de chaque pays. La grille communale s'appuie sur une grille de carreaux de 1 km², dans lesquels la population est calculée à partir des données géolocalisées issues, en France, des fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli 2018), base de données issue principalement des fichiers fiscaux liés à la taxe d'habitation.

Les **territoires ruraux** sont définis à partir de la grille de densité : sont rurales toutes les communes peu denses ou très peu denses.

L'**aire d'attraction d'une ville** désigne un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle. Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Une très grande aire d'attraction des villes est une aire de 700 000 habitants ou plus (hors Paris). Une grande aire d'attraction des villes est une aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants. Une moyenne aire d'attraction des villes est une aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants. Une petite aire d'attraction des villes est une aire de moins de 50 000 habitants. Les communes qui n'appartiennent ni à un pôle ni à une couronne sont les **communes hors attraction des villes**.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Il s'agit d'une commune ou d'un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Une **zone d'emploi** est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent.

L'**indice conjoncturel de fécondité** mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Les **activités présentes** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Une grille d'analyse fonctionnelle des emplois décrit le système productif à partir de la définition de quinze fonctions, par regroupement des professions et catégories socioprofessionnelles. Cinq **fonctions** sont qualifiées de « **métropolitaines** », parce qu'elles sont plus particulièrement présentes dans les grandes villes à savoir : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

Les **ménages pauvres** sont ceux qui ont les niveaux de vie les plus faibles et se situent dans les 2 premiers déciles de la population (les 20 % les plus modestes) ; les **ménages riches** sont ceux qui ont les niveaux de vie les plus élevés et se situent dans les 2 derniers déciles de la population (les 20 % les plus riches). Les **ménages à revenus médians** sont les 20 % de ménages au milieu de la distribution.

► Pour en savoir plus

- **Bouba-Olga O., Grossetti M.**, « La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ? », Revue de l'IOFCE 2015/7 n° 143, 2015.
- **Veltz P.**, *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, Presses universitaires de France, janvier 2014.